LE BOURGET

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 FÉVRIER 2022

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-deux, le dix-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le onze février deux mil vingt-deux, s'est assemblé en salle du conseil municipal au 65 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste BORSALI Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 33

PRÉSENTS :
M. Jean-Baptiste BORSALI, ***Maire***
M. Carlos DA COSTA, Mme Laura PETREQUIN, M. Khaleel JOOMYE, M. Halim ALOUT, ***Adjoints au Maire***.
Mme Hélène BUNOUST, M. Cyrille DUPUIS, Mme Marie-Lyne DA COSTA, M. Denis DESRUMAUX, M. Luis VAZ, Mme Catarina MONTEIRO, M. Rodney DRAHMANI, M. Didier FERRIER, Mme Catherine RIOU, M. Vincent CAPO-CANELLAS, Mme Martine ROUÉ, M. Gérald DURAND, Mme Nikita FRISON-BRUNO, M. Thomas RAHAL ***Conseillers Municipaux***.

POUVOIRS :
Mme Sandy DESRUMAUX Adjointe au Maire à M. Jean-Baptiste BORSALI Maire, Mme Karima MILOUDI Adjointe au Maire à M. Carlos DA COSTA Adjoint au Maire, M. Waïl ABOUD Adjoint au Maire à M. Khaleel JOOMYE Adjoint au Maire, Mme Valéry VANNEREUX Adjointe au Maire à Mme Laura PETREQUIN Adjointe au Maire, Mme Dahouhia BERDOUK Adjointe au Maire à M. Halim ALOUT Adjoint au Maire, Mme Ingrid ADELAÏDE BEAUBRUN Conseillère Municipale à Mme Marie-Lyne DA COSTA Conseillère Municipale, Mme Roseline DARCIS Conseillère Municipale à M. Didier FERRIER Conseiller Municipal, Mme Manuella BUVAL Conseillère Municipale à Mme Hélène BUNOUST Conseillère Municipale, Mme Margaux MERLY Conseillère Municipale à Mme Catarina MONTEIRO Conseillère Municipale, M. Abderrazak FADILI Conseiller Municipal à M. Rodney DRAHMANI Conseiller Municipal, Mme Corinne NARBONNAIS Conseillère Municipale à M. Luis VAZ Conseiller Municipal, M. Johnny MAGAMOOTOO Conseiller Municipal à M. Gérald DURAND Conseiller Municipal, M. Alexandre LOTTIN Conseiller Municipal à M. Cyrille DUPUIS Conseiller Municipal.

ABSENT : M. Himad DARANI Adjoint au Maire.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Lyne DA COSTA

Nombre de présents : 19
Nombre de représentés : 13
Nombre d'absent : 1

OBJET : Débat d'orientations Budgétaires 2022 – Budget Principal

Accusé de réception en préfecture
093-219300134-20220217-DEL-2022-01-DE
Date de télétransmission : 21/02/2022
Date de réception préfecture : 21/02/2022

Objet : **Débat d'Orientation Budgétaire 2022 – Budget Principal**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 et plus précisément son article L.2312-1 qui prévoit qu'un Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans toutes les communes de plus de 3 500 habitants dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif ;

VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2016 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, notamment son article 107 ;

VU la note de synthèse portant Débat d'Orientation Budgétaire au titre du Budget principal pour l'exercice 2022 ;

VU l'avis de la Commission Finances du 15 février 2022 ;

CONSIDÉRANT que ce Débat d'Orientation Budgétaire dépourvu de tout caractère décisionnel permet d'informer l'assemblée délibérante de l'évolution financière de la commune et d'établir les orientations qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de son Rapporteur ;

APRÈS en avoir délibéré ;

Pris acte à l'unanimité ☑

Article 1 : **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire portant sur le Budget Principal de la commune pour l'exercice 2022 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté lors de la séance ;

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans le délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Montreuil sis 7 rue Catherine Puig. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Et ont signé les membres présents.

Jean-Baptiste BORSALI,

MAIRIE DU BOURGET SEINE SAINT-DENIS

Maire.

Date de transmission en Préfecture : 21 FEV. 2022

Date d'affichage : 18 FEV. 2022

Accusé de réception en préfecture
093-219300134-20220217-DEL-2022-01-DE
Date de télétransmission : 21/02/2022
Date de réception préfecture : 21/02/2022